

BULLETIN D'ADHESION JEUNES 2024- 2025

U10

Pour les licenciés de la saison passée N° de Licence Obligatoire : N°

Nom du club fréquenté Saison 2023-2024 : _____

NOM : (Majuscules) : _____ Prénom : _____ Sexe : M / F

Date de naissance : _____ Lieu _____ Nationalité : F Autre : Pays : _____

Adresse* : (Précédée de : Chez Mr. ou Mme si le nom de l'enfant est différent)

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____ Mobile : _____

Adresse email : **(OBLIGATOIRE POUR FFA)**

Cotisation 2024-2025 130 €

U10 = 2016-2017 U12 = 2014-2015 U14 = 2012 -2013 U16 = 2010-2011

**Dans le cas d'une réinscription,
La cotisation est ramenée à **120 euros** si la licence est prise avant le 31 août 2024.**

Possibilité de règlement en trois fois (Septembre – Octobre – Novembre)

Paiements acceptés : Chèque, virement, numéraire, CB, Chèques Vacances, Coupons Sport, Chèques Sport & Bien être),

A partir du 2ème adhérent d'une même famille, il est appliqué une remise de 10 € par adhérent supplémentaire

⊗ Pour les règlements en chèques vacances, coupons sport, sport & bien être, CB, le montant de la cotisation est augmenté de 5 € afin de couvrir les frais de gestion.

Les règlements par chèques sont à mettre à l'ordre de MJ Athlétisme

Dossier complet à envoyer MJ ATHLÉTISME 15 rue David D'Angers 49460 MONTREUIL JUIGNÉ ou à remettre aux entraîneurs les mercredis à partir de 14h00 et vendredis à partir de 17h00 pour les jeunes.

Besoin d'une facture : Indiquer le nom de la personne à qui l'adresser : _____

**LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS ET AUX COMPÉTITIONS
LE MAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES COMPÉTITIONS Coût du maillot enfant : 15€**

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS:

**U10 =2016-2017 MERCREDI 14H00-15H15 – U12 = 2014-2015 : MERCREDI 15H30-16H45
U14 = 2012-2013 – U16 =2010-2011 : MERCREDI 17H- 18H30 ET VENDREDI À PARTIR DE 17H00**

Pour les mineurs : Responsable légal de l'enfant : Père Mère Tuteur

**Donne autorisation au club de se servir de mon image pour diverses publications liées à l'activité athlétique.
Responsable à prévenir en cas d'accident en dehors du responsable légal.**

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Lien de parenté :

- Emmènerai mon enfant et viendrai le chercher après l'entraînement**
 Autorise mon enfant à venir et quitter seul l'entraînement

Signature (du représentant légal pour les mineurs)

CHARTRE DU CLUB ET REGLEMENT

Engagements des entraîneurs et des dirigeants

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Mettre à la disposition des athlètes un encadrement composé d'intervenants compétents.
- Promouvoir l'esprit sportif et ses valeurs de solidarité, de respect, de dépassement de soi.
- Organiser et indemniser les déplacements aux compétitions dans les conditions prévues de la circulaire financière.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club.
- S'assurer de la formation des entraîneurs et officiels.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.

Engagements de l'athlète (et parents d'athlètes pour les mineurs)

- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants.
- Respecter les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements.
- Porter le maillot du club lors des compétitions ou lors des sorties clubs.
- Se donner les moyens pour progresser en participant aux entraînements avec assiduité et motivation.
- Participer à la vie du club (covoiturage, bénévolat, etc.).
- **Catégorie U10 / U12 :**
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, et aux rassemblements mensuels de ces catégories.
- **U14 / U16 / U18 / U20 / U23 :**
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, une compétition en salle et pour la saison estivale deux compétitions. (Aux départementaux individuels et par équipe pour les **U14 / U16**).
- Honorer les sélections et qualifications dont il ferait l'objet (Equip'Athlé, Interclubs, divers championnats).

Engagements des parents d'athlètes (pour les mineurs)

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions...).
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires et informer l'entraîneur des absences éventuelles.
- Le responsable effectue un pointage et alerte les parents.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée).